

**Notice de Poste :
Repli suite au retrait de matériaux
contenant de l'amiante**







DANGER	CONSEILS AUX OPERATEURS		
	HYGIENE		
	<p>Port de l'APR en étant rasé de près. Il est interdit de boire, manger et fumer dans et à proximité de la zone d'intervention.</p>		
	PROCEDURES DE TRAVAIL		
	<p>Contrôle visuel du retrait et de la propreté de la zone à chaque étape. Retrait progressif des protections et contrôle de l'empoussièrement conformément à l'instruction IP-REPLI, consultable sur le chantier.</p> <p>Respect des procédures de décontamination en fin de vacation. Respect des temps de vacation (2h30, max. 6h par jour).</p>		
RISQUES	PROTECTIONS COLLECTIVES		
Inhalation de fibres d'amiante (Les fibres d'amiante sont invisibles à l'œil nu)	<p>Mise en place avant la phase de retrait des moyens de décontamination adaptés (Voir plan de retrait) et vérification de leur fonctionnement.</p> <p>Respect des procédures de décontamination et d'ensachage du matériel et des déchets (Voir les instructions des poste consultables sur le chantier).</p>		
CONSEQUENCES POSSIBLES	PROTECTIONS INDIVIDUELLES		
Cancers, fibrose pulmonaire, pathologies pleurales	<p>Masque complet à ventilation assistée type Scott Proflow + Masque Vision 2. Equipés de filtres P3 PF10.</p> <p>Combinaison jettable catégorie 3 type 5, avec coutures recouvertes et capuche + Gants étanches aux particules.</p>		
FORMATION	DECHETS		
Seul le personnel formé et habilité peut travailler en zone ou sur des matériaux contenant de l'amiante	<p>Bottes de sécurité décontaminables.</p> <p>Ne pas jeter les déchets dans une filières classique. Toujours évacuer les déchets conformément au CAP prévu pour le chantier.</p> <p>Stocker les déchets dans une zone matérialisée, fermée, signalée, et protégée des UV.</p>		
	EXPOSITION ACCIDENTELLE		
	En cas d'exposition accidentelles, mentionner les conditions de l'exposition sur la fiche de décompte des heures pour mise en place de mesure correctives par l'encadrement.		
Transmis pour avis à la médecine du travail le : 22/02/2019	<table border="1"> <tr> <td>Nom du Médecin : Dr C. COMBARNOUS</td> <td>Signature : </td> </tr> </table>	Nom du Médecin : Dr C. COMBARNOUS	Signature :
Nom du Médecin : Dr C. COMBARNOUS	Signature : 		
SS34-FORM-20 V2.0			

Notice de Poste : Repli suite au retrait de matériaux contenant de l'amiante



RISQUES ASSOCIES

DANGER	CONSEILS AUX OPERATEURS
   	TRAVAIL AVEC OUTILS MANUELS ET MECANIQUES (Ponçage, Découpe par outils mécanique ou manuel, Burinage)
	Port de gants résistants et adaptés à l'outil utilisé. Travail avec un éclairage suffisant. Conservation des carters de protection en place. Remplacement des outils défectueux ou abimés. Le masque complet protège le visage contre les projections, sinon, port de lunettes de protection contre les projections
	TRAVAIL EN HAUTEUR
	Port du casque sur les échafaudages tubulaire. Maintient des gardes corps en place. Vérification du PV de réception ou de la convention de mise à disposition des échafaudage ou nacelles.
	DECONSTRUCTION OU EVACUATION D'ELEMENTS LOURDS
Travail en équipe pour limiter la charge. Utilisation d'engins de levage dès que possible. Eviter le travail bras tendu au dessus des épaules, ou accroupie.	
RISQUE DE DEPART DE FEU (Soudure, Découpe au chalumeau)	
Présence d'un extincteur à proximité.	

RAPPEL : DES CHAUSSURES (OU BOTTES) DE SECURITE DOIVENT ETRE PORTEES EN TOUT TEMPS SUR LE CHANTIER

Transmis pour avis à la médecine du travail
le : 22/02/2019

Nom du Médecin :
Dr C. COMBARNOUS

Signature :